

DEPARTEMENT
DES BOUCHES-DU-RHONE

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 40

Présents : 29

Qui ont pris part à la délibération: 35

DATE DE LA CONVOCATION

20 février 2019

DATE D'AFFICHAGE

20 février 2019

OBJET DE LA DELIBERATION N°
20/2019*Eau/Assainissement*

-
Etude de potentialité de
réutilisation des eaux usées
traitées

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

de la Communauté de communes VALLEE DES BAUX-ALPILLES

Séance du 26 février 2019

L'an deux mille dix-neuf,

et le vingt-six février,

à dix-huit heures, le Conseil communautaire de cette Communauté de communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur à Saint-Rémy de Provence, sous la présidence de M. Hervé CHERUBINI, Président.

Présents : Mmes et MM. AOUN Danièle, BASSO Gilles, BLANC Michel, BLANC Patrice, BONI Maryse, BONNAUD Christian, CALLET Marie-Pierre, CAVIGNAUX Michel, CHERUBINI Hervé, FAVERJON Yves, FONTES René, GALLE Michel, GARCIN-GOURILLON Christine, GARNIER Gérard, GAZEAU-SECRET Anne, GUENOT Jacques, GUIGNARD Stéphan, JODAR Françoise, LAUBRY Patricia, LICARI Pascale, MANGION Jean, PEROT-RAVEZ Gisèle, SANTIN Jean-Denis, SAUTEL Jack, SCIFO-ANTON Sylvette, VENNIN Benoît, VIDAL Denise, VILLERMY Jean-Louis, WIBAUX Bernard.

Excusés : Mmes et MM. BONET Michel, DELON Pascal, FENARD Michel (représenté par BONNAUD Christian), GESLIN Laurent (représenté par VILLERMY Jean-Louis), GUILLOT Pierre, PELISSIER Aline, PRIEUR DE LA COMBLE Inès, ROGGIERO Alice.

Procuration :

- Monsieur BONET Michel à Madame LAUBRY Patricia
- Monsieur DELON Pascal à Monsieur GARNIER Gérard
- Monsieur GUILLOT Pierre à Madame AOUN Danièle
- Madame PELISSIER Aline à Monsieur FONTES René
- Madame PRIEUR DE LA COMBLE Inès à Monsieur MANGION Jean
- Madame ROGGIERO Alice à Monsieur CAVIGNAUX Michel

Secrétaire de séance : Jean-Louis VILLERMY

La séance se poursuivant... Monsieur le Président explique que dans un contexte d'évolutions climatiques, de raréfaction de la ressource en eau et de croissance des besoins, la Communauté de Communes Vallée des Baux Alpilles souhaite s'engager dans une démarche stratégique de préservation et d'optimisation de l'utilisation de l'eau.

Dans ce contexte, nous proposons d'étudier la réutilisation des eaux usées traitées (REUT) de son territoire. Cette étude s'intègre par ailleurs parfaitement dans les différents documents stratégiques du territoire (notamment sur le volet réutilisation pour l'irrigation agricole, avec la Charte Agricole du Pays d'Arles, et le Projet Alimentaire Territorial des Bouches-du-Rhône).

Cette étude se déroulera en deux temps. Il s'agira tout d'abord de mener une étude de potentiel sur les 8 STEP (stations d'épurations) supérieures à 2000 EH sur le territoire. Elle permettra d'identifier les stations d'épurations pour lesquelles la REUT revêt un intérêt grâce à une analyse multicritère prenant en compte :

- Les usages potentiels (irrigation, golfs, espaces verts, lavage de véhicules ...),
- STEP (caractéristiques de la STEP),
-

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

de la Communauté de communes VALLEE DES BAUX-ALPILLES

Séance du 28 janvier 2019
(Suite)

- Territoire (environnement, besoin du milieu de récupérer les eaux de rejet...)
- Coût (comparatif entre l'eau traitée en sortie et la ressource locale présente)
- La réalisation de cette étude en faisant appel à l'ingénierie interne de la CCVBA, avec recours à une AMO et également un appui possible de l'ARPE.

Dans un second temps, il s'agira de mener une étude de faisabilité de REUT sur les stations d'épuration identifiées en amont, dont la sélection aura été actée en comité de pilotage. Elle sera effectuée grâce à une Analyse Coût Bénéfice, qui permettra de valider l'opportunité en approfondissant l'analyse des critères environnementaux, de contexte, de technique et des usages potentiels. Cette mission sera externalisée auprès d'un bureau d'étude spécialisé.

PRISE EN COMPTE DU PLAN CLIMAT DE LA REGION SUD PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

La réalisation de ces études d'opportunité et de faisabilité de REUT s'inscrivent dans les objectifs d'optimisation de l'utilisation de la ressource en eau inscrite au Plan Climat de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur.

RESULTATS ATTENDUS

Ces deux éléments permettront à termes d'engager la réalisation des infrastructures nécessaires à la REUT. Elles permettront d'utiliser les eaux usées traitées pour divers usages, dans une logique d'économie circulaire et de réduction des prélèvements.

COUT PREVISIONNEL DE L'OPERATION

Le montant des études est estimé à 80 000 € HT.

Monsieur le Président ajoute que des demandes de subventions seront faites auprès du Département et de l'Agence de l'Eau.

Le Conseil communautaire est appelé à se prononcer à ce sujet.

Le Conseil communautaire, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, décide :

- **d'autoriser** le lancement de cette étude
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces destinées à la réalisation de ce projet.

Par : **POUR : 35 voix** – unanimité des suffrages exprimés.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le délai de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille contre la présente délibération est de deux mois.

Le Président,
Hervé CHERUBINI